



Commandement Interopérabilité et Coopération / CIC

Vision

En tant que moteur et coordinateur, le Commandement Interopérabilité et Coopération (CIC) crée les conditions nécessaires au développement et à l'ancrage efficaces de capacités interopérables à tous les niveaux de commandement et de troupe de l'armée suisse. Ce faisant, le KIK encourage de manière ciblée la mise en réseau et la coopération au sein de l'armée ainsi qu'avec des partenaires externes afin d'exploiter les synergies, de manière à ce que l'armée dans son ensemble puisse se positionner comme un acteur militaire flexible, fiable et reconnu dans l'espace euro-atlantique et agir efficacement, en particulier dans le cadre de missions de promotion de la paix et de soutien, tout en respectant strictement les prescriptions légales en matière de neutralité.

Déclaration de mission

Le Commandement Interopérabilité et Coopération est l'autorité militaire compétente pour la mise en place, le développement et la garantie de l'interopérabilité. Il veille à ce que l'armée, en tant que système global interarmées, puisse mener à bien aussi bien des missions nationales que des opérations et des engagements internationaux dans le cadre de la promotion de la paix et de la coopération, en partenariat avec des acteurs multinationaux et multilatéraux. Grâce à une orientation cohérente vers des procédures établies au niveau international, à une formation ciblée et à l'intégration de technologies modernes, la capacité d'action, la réactivité et la disponibilité opérationnelle des forces armées suisses sont renforcées de manière durable.

2026



Mission

- ◆ Développer et garantir la capacité de coopération de l'armée à tous les niveaux.
- ◆ Soutien aux missions nationales ainsi qu'aux engagements bilatéraux, multinationaux et multilatéraux dans le cadre de la promotion de la paix et de la coopération.
- ◆ Orientation vers les normes, procédures et processus établis au niveau international afin de renforcer la capacité d'action et la disponibilité opérationnelle.
- ◆ Préparation systématique à la coopération dans un environnement international.
- ◆ Promotion de la formation et de l'entraînement aux procédures internationales, aux langues et au travail d'état-major.
- ◆ Renforcement de la conscience interculturelle et du comportement éthique selon les usages militaires internationalement reconnus.
- ◆ Participation à des programmes et groupes de travail internationaux visant à développer l'interopérabilité et la coopération.
- ◆ Promotion d'une attitude ouverte et orientée vers la coopération chez tous les membres de l'armée afin de renforcer la confiance et la coopération dans le contexte international.